

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02-10****MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE RURALE À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À LA ZONE M-1, AUTORISER LE LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE À LA ZONE CV-35 ET MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-10 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à l'entreprise rurale à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et à la zone M-1, autoriser le logement supplémentaire à la zone CV-35 et modifier diverses dispositions

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 mai 2025 à compter de 18 h** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce premier projet de règlement vise à modifier diverses dispositions du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements relatives à l'entreprise rurale à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et au logement supplémentaire à l'intérieur des zones Centre-ville (CV) autorisant l'usage principal *habitation unifamiliale isolée*. De plus, il vise à modifier l'Annexe 2 s'intitulant *Grilles des spécifications* de façon à modifier les conditions applicables à l'entreprise rurale à la zone M-1 et à autoriser le logement supplémentaire à la zone CV-35.
4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions qui concernent les zones suivantes :
 - **M-1** : Incluant les propriétés localisées sur la 1^{re} Avenue, entre le chemin Vincent-Massey et la rue Hendry, incluant le 2280 et le 2284, rue Hendry et le 3817, rue Sunshine;
 - **CV-5** : Incluant les propriétés localisées entre le 3404 et le 3419, rue Metcalfe;
 - **CV-6** : Incluant les propriétés localisées entre le 3432 et le 3308, rue Metcalfe;
 - **CV-7** : Incluant les propriétés localisées du côté ouest de la rue Metcalfe, entre le 3463 et le 3521;
 - **CV-8** : Incluant les propriétés localisées entre le 3462 et le 3524, rue Church;
 - **CV-15** : Incluant les propriétés localisées entre le 3535 et le 3563, rue Church et entre le 3249 et le 3257, 2^e Avenue, ainsi que le 3279, 3^e Avenue;
 - **CV-18** : Incluant les propriétés localisées entre le 3560 et le 3612, rue Metcalfe, à l'exception du 3583 et du 3597, rue Metcalfe;
 - **CV-20** : Incluant les propriétés localisées entre le 3578 et le 3593, rue Church;
 - **CV-27** : Incluant les propriétés localisées entre le 3620 et le 3636, rue Albert;
 - **CV-35** : Incluant le 3246 et le 3252, 6^e Avenue;
 - **CV-37** : Incluant les propriétés localisées entre le 3577 et le 3911, rue Queen;
 - **I-1** : Incluant les propriétés localisées à l'est de la route 125, entre la limite avec la Municipalité de Sainte-Julienne et le 4660, route 125;
5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Les copies du premier projet de Règlement numéro 2021-02-10 et des plans du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements identifiant les zones concernées par le premier projet de règlement peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité:

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2025/premier-projet-r2021-02-10-zonage.pdf>

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/r2021-02-annexe-1.pdf>

Donné à Rawdon, ce 21 mai 2025

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe